

Contrat de travail

DUE

Bulletin de paie

Certificat d'emploi Congés Spectacles

AEM salarié / employeur

Attestation Assedic permanent CDI / CDD

Impression des chèques / Lettre chèque...

sPAIEctacle et les éditions

DUCS URSSAF

DUCS CRCS Annecy

Décompte des cotisations AUDIENS

DADS-U

Récapitulatif de cotisations par caisse

Livre de paie

Livre des entrées et sorties du personnel

Ecritures comptables...

CONTRAT D'ENGAGEMENT ARTISTE

Modèle de contrat n'ayant aucune valeur juridique, donné à titre d'exemple de fonctionnement du logiciel.

Entre les soussignés
CROISIERES PRODUCTION
39 rue du faubourg Poissonnière

75009 Paris
Siret : 327 920 955 00041
représentée par Gilles HOPPENOT, agissant en qualité de Gérant.

d'une part,

et

Monsieur Alexandre SIMON
né(e) le 10/12/1960 à Caen
demeurant 21 rue de la Porte Verte , 75012 Paris
N° de Sécurité Sociale : 1 60 12 14 235 467 74

d'autre part,

Le présent contrat est conclu dans le cadre de la législation du travail, des usages en vigueur dans la profession, de l'article L. 1242-2° du Code du travail et de l'accord interbranche sur le recours au contrat à durée déterminée d'usage dans le spectacle du 12/10/1998. Il est, en outre régi par les dispositions de la convention collective éventuellement applicable dans l'entreprise.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET

Monsieur Alexandre SIMON est engagé(e) en qualité de Artiste Musicien.
Le numéro d'objet lié à ce contrat est le 08 AZ 632598 72.

DURÉE DE L'ENGAGEMENT

Le présent engagement couvre la période du 12/01/09 au 12/01/09 pour la(les) date(s) travaillée(s) suivante(s) : Du 12/01/09 au 12/01/09.

Il ne nous sera, en aucun cas, fait obligation de proroger le présent engagement à expiration. La fin de la période d'engagement prévue aux présentes, prorogée éventuellement de la durée de dépassement, en constitue le terme. Il n'y a lieu à aucun préavis.

LIEU D'ENGAGEMENT

CROISIERES PRODUCTION communiquera à Alexandre SIMON les lieux des répétitions et des représentations.

RÉMUNÉRATION

Il sera alloué à Alexandre SIMON à titre de salaire la somme de 500,00 euros bruts.

INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉFRAIEMENT

Afin de couvrir les frais de repas et d'hébergement, une indemnité de déplacement et de défraiement sera versée à Alexandre SIMON selon les modalités suivantes : ...

VOYAGES

Les voyages qui sont à la charge de CROISIERES PRODUCTION, seront effectués selon les moyens choisis par l'employeur et suivant les modalités suivantes : (...)

Il est entendu que le rapatriement sera de plein droit à la charge de l'employeur en cas d'annulation du spectacle, même pour force majeure dûment constatée.

RETRAITE ET CONGÉS PAYÉS

Les cotisations de retraite seront versées à AUDIENS - 7 rue Jean Bleuzen - 92177 VANVES Cedex. L'employeur acquittera ses contributions à la caisse des Congés Spectacles conformément à la législation et dans la limite des plafonds applicables en vigueur.

ABSENCE-MALADIE

En cas de maladie ou d'empêchement d'assurer une répétition ou une représentation, Alexandre SIMON sera tenu(e) d'en aviser CROISIERES PRODUCTION dans un délai de 24 heures en précisant la durée probable de son absence. En cas de prolongation d'arrêt de travail, Alexandre SIMON devra transmettre à CROISIERES PRODUCTION, dans les plus brefs délais, le certificat médical justifiant de cette prolongation. En tout état de cause, les parties conviennent expressément qu'en cas de maladie de Alexandre SIMON, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par CROISIERES PRODUCTION et ce, dans le respect des dispositions de la convention collective applicable.

DROIT DE PRIORITÉ ET D'EXCLUSIVITÉ

Le présent contrat donne à CROISIERES PRODUCTION une priorité absolue sur tous les autres engagements que pourrait conclure par ailleurs Alexandre SIMON, sur la période de l'engagement. La dérogation éventuelle à cette clause devra faire l'objet d'un accord écrit de CROISIERES PRODUCTION.

Alexandre SIMON ne pourra en aucun cas refuser sa présence à une répétition ou à une représentation pour cause d'engagement extérieur, à quelque moment qu'il(elle) ait été prévenu de l'existence de cette répétition ou représentation.

MÉDECINE DU TRAVAIL

Alexandre SIMON déclare avoir satisfait aux obligations relatives à la Médecine du travail et communiquera à CROISIERES PRODUCTION l'attestation annuelle qui lui a été délivrée par cet organisme.

ASSURANCES

Alexandre SIMON est tenu(e) d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant. CROISIERES PRODUCTION déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle.

LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).

Fait en double exemplaire,

À Paris, le 12 Janvier 2009.

Le Salarié

Monsieur Alexandre SIMON

L'employeur

Déclaration Unique d'Embauche
(sauf pour les salariés intérimaires)

Embauche

Les informations sur fond gris sont à produire OBLIGATOIREMENT AVANT L'EMBAUCHE sous peine de sanctions
(art. L.320 et R.362-1 du code du travail)**A ETABLISSEMENT EMPLOYEUR**

N° SIRET	327 920 955 00041	Code APE (NAF)	5912Z
DENOMINATION	CROISIERES PRODUCTION		
Adresse de l'établissement	39 rue du faubourg Poissonnière 75009 Paris		
Adresse de correspondance			
Numéro de Téléphone :	0153342525	Numéro de Télécopie :	0153342526

B FUTUR SALARIE

Nom de naissance	BLANCHART	Nom marital	BLANCHART
Prénom	Ella	Sexe	F
N° Sécurité sociale	2 70 01 75 124 123 27	Date de naissance	19/01/70
Nationalité	<input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> étrangère	laquelle :	
Lieu de naissance	75 Paris	Pays de naissance	
	Départ. Commune (pour Paris, Lyon et Marseille préciser l'arrondissement)		
Adresse du salarié	125 rue Marguerite Delatour Bâtiment D 93100 MONTREUIL		

DATE PREVISIBLE D'EMBAUCHE

22/01/09

HEURE PREVISIBLE D'EMBAUCHE

09:30

C AUTRES ELEMENTS SUR L'ENTREPRISE ET L'EMPLOI

Service de santé au travail	176 (code)	CMB 26 rue Notre Dame des Victoires 75002 PARIS	ou	<input type="checkbox"/>	Service de santé au travail de l'entreprise
Effectif de l'établissement avant embauche	6				
S'agit-il de votre première embauche dans l'établissement	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON				
Si oui, effectif de l'entreprise avant l'embauche					Activité principale exercée dans l'établissement
Nature de l'emploi et qualification	63				Durée de la période d'essai (en jours)
Situation du salarié avant l'embauche	<input type="checkbox"/>				
Durée du travail (en heures)	hebdomadaire 35	OU mensuelle		OU annuelle	
<input type="checkbox"/> Contrat Nouvelles Embauches					
<input type="checkbox"/> Contrat à Durée Indéterminée	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat à Durée Déterminée	Si CDD, date de fin de contrat		23/01/09	

D SI LE SALARIE N'A PAS DE NUMERO DE SECURITE SOCIALE

(DEMANDE D'IMMATRICULATION)

S'agit-il d'un agent titulaire (employeur occupant du personnel doté d'un statut fonction publique)

 OUI NON

A Paris

LE 05/02/09

SIGNATURE :

39 rue du faubourg Poissonnière

Période

12/01/09 au 12/01/09

75009 Paris

Siret 327 920 955 00041

Code APE 5912Z

Urssaf 75U0 - 75123456789123456789

Règlement 12/01/09

Numéro d'objet 08 AZ 632598 72

Durée des congés payés : code du travail, art L223-2 à 8 et D762-5.

Durée du préavis : code du travail, art L122-6 à 8.

Analytique Production A

Emploi Artiste Musicien
Statut Artiste
Abattement 20% (100,00 EUR)
NIR 1 60 12 14 235 467 74
N° Congés Sp. G 124 578

Alexandre SIMON

21 rue de la Porte Verte

75012 Paris

libellé	base	part salariale		part employeur	
1 Cachets isolés Salaire brut	500,00		500,00 500,00		
Contribution Solidarité artiste	400,00			0,300 %	1,20
Ass maladie artiste	400,00	0,530 %	2,12	8,960 %	35,84
Ass vieillesse Artiste	400,00	0,070 %	0,28	1,120 %	4,48
Alloc famil artiste	400,00			3,780 %	15,12
Accident trav artiste	400,00			1,400 %	5,60
Ass vieillesse TA artiste	252,00	4,660 %	11,74	5,810 %	14,64
Fnal TA artiste	252,00			0,070 %	0,18
Chômage Int TAB 01/2007	400,00	3,800 %	15,20	7,000 %	28,00
AGS Int TAB 07/2008	400,00			0,100 %	0,40
AGFF art/NC/AM Int T1	400,00	0,800 %	3,20	1,200 %	4,80
Retraite artiste T1	400,00	4,375 %	17,50	4,375 %	17,50
Prévoyance Int TA NC/ Art	157,00			0,420 %	0,66
Congés spectacles	500,00			14,500 %	72,50
FNAS artiste intermittent	500,00			1,250 %	6,25
FCAP	500,00			0,250 %	1,25
Médecine du travail Art/Int T1	400,00			0,320 %	1,28
Congés formation	400,00			2,150 %	8,60
Contrib. Dév. Apprentissage	400,00			0,180 %	0,72
Taxe Apprentissage	400,00			0,500 %	2,00
CSG déductible Artiste	485,64	5,100 %	24,77		
CSG/RDS imposable Artiste	485,64	2,900 %	14,08		
Total des charges			88,89		221,02
Salaire Net			411,11		

BASE	Période	Cumul
Cachets	1,00	1,00
Salaire brut	500,00	500,00
Net imposable	425,19	425,19
Plafond Urssaf	252,00	252,00
TA Urssaf	252,00	252,00
Coût employeur	721,02	721,02

Net à payer

411,11 EUR

contre-valeur 2 696,70 FRF

39 rue du faubourg Poissonnière

Période

01/01/09 au 31/01/09

75009 Paris

Siret 327 920 955 00041

Code APE 5912Z

Urssaf 75U0 - 75123456789123456789

Règlement

31/01/09 par virement

Durée des congés payés : code du travail, art L223-2 à 8 et D762-5.

Durée du préavis : code du travail, art L122-6 à 8.

Analytique

Administratif

Emploi Comptable
Statut Non Cadre

NIR 1 54 07 94 654 873 90

Benoit CHEVALIER

13, rue Vincent Auriol

25000 BESANCON

libellé	base	part salariale		part employeur	
1 Mois 35 heures	2 000,00		2 000,00		
10 Heures sup. exonérées 25%	16,48		164,83		
Salaire brut			2 164,83		
Contribution Solidarité	2 164,83			0,300 %	6,49
Assurance maladie	2 164,83	0,750 %	16,24	12,800 %	277,10
Assurance vieillesse	2 164,83	0,100 %	2,16	1,600 %	34,64
Allocations familiales	2 164,83			5,400 %	116,90
Accident travail	2 164,83			1,300 %	28,14
Ass vieillesse TA	2 164,83	6,650 %	143,96	8,300 %	179,68
FNAL TA	2 164,83			0,100 %	2,16
Déduction patronale <=19 sal.	-15,00			100,000 %	-15,00
Réduction Fillon <=19 sal	-58,45			100,000 %	-58,45
Chômage TAB 01/2007	2 164,83	2,400 %	51,96	4,000 %	86,59
AGS 07/2008	2 164,83			0,100 %	2,16
Retraite NC/AM Perm. TA	2 164,83	3,000 %	64,94	4,500 %	97,42
AGFF NC/AM Perm. TA	2 164,83	0,800 %	17,32	1,200 %	25,98
FNAS autre qu'intermittent	2 164,83			1,250 %	27,06
FCAP	2 164,83			0,250 %	5,41
Form. continue -10 spect	2 164,83			1,300 %	28,14
Contrib. Dév. Apprentissage	2 164,83			0,180 %	3,90
Taxe Apprentissage	2 164,83			0,500 %	10,82
CSG déductible	1 940,00	5,100 %	98,94		
CSG/RDS imposable	1 940,00	2,900 %	56,26		
CSG/CRDS Heures sup	159,89	8,000 %	12,79		
Réduction salariale Heures sup	-35,37	100,000 %	-35,37		
Total des charges			429,20		859,14
Salaire Net			1 735,63		

69 342 GHS® sPANEctacle

BASE	Période	Cumul	Période	Solde
Heures	161,67	161,67	Congés à prendre	0,00 0,00
Salaire brut	2 164,83	2 164,83	Congés acquis	2,50 5,00
Net imposable	1 627,06	1 627,06		
Plafond Urssaf	2 859,00	2 859,00		
TA Urssaf	2 164,83	2 164,83		
Coût employeur	3 023,97	3 023,97		

Net à payer**1 735,63** EUR

contre-valeur 11 384,99 FRF

ALEXANDRE SIMON
21 rue de la Porte Verte
75012 Paris

**CERTIFICAT D'EMPLOI
DESTINÉ AU SALARIÉ**

LES CONGES SPECTACLES
7, rue du Helder 75440 PARIS Cédex 09

Information des Intermittents
www.conges-spectacles.org
24h/24h 3614 HELDER
Tél. : 01 44 83 45 00

de 9h30 à 18 h : accueil sur place et téléphone

Si vous n'êtes pas inscrit à notre Caisse, contactez-nous à l'adresse ci-dessus mentionnée afin que nous procédions à votre immatriculation.

Votre demande de congé doit être adressée chaque année, quinze jours au moins avant votre départ en congé, dûment complétée et accompagnée de tous les certificats d'emploi et feuillets du guichet unique (GUSO) en votre possession ou, à défaut, de la copie de vos bulletins de salaire. Votre formulaire de demande de congé vous sera adressé automatiquement chaque début d'année en même temps que les sommes à déclarer à l'administration fiscale. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez le demander par courrier ou 24h/24h : sur notre site internet, notre serveur minitel ou notre serveur vocal téléphonique.

La loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel s'applique aux informations portées sur ce certificat. Elle garantit un droit d'accès et de rectification auprès du service Information des Intermittents.

N° SIRET 327920955 00041 COMPTE 32873001X N° CE 1005

NIR 1601214235467 74

CROISIERES PRODUCTION

NOM DE NAISSANCE SIMON

PRENOM ALEXANDRE

NOM D'USAGE

PSEUDONYME

EMPLOI

ARTISTE MUSICIEN

CADRE NON

_____ DATES DE TRAVAIL _____

NB JOURS OU CACHETS

DEBUT 12 01 2009 FIN 12 01 2009

1

BASE CONGE
Arrondi à l'euro le plus proche

500

SALAIRE BRUT
Arrondi à l'euro le plus proche

500

Date : 12/01/09

Nom du signataire HOPPENOT

Signature

N° d'agrément : 2005/01

Récapitulatif des paies

39 rue du faubourg Poissonnière
75009 Paris

Euros

Siret : 327 920 955 00041

Période : 01/01/09 au 31/03/09 (Date de règlement)

Analytiques : Tous les analytiques

Paies sélectionnées : 9

© sPAIEctacle 4.4.6 r1

édité le 05/02/09 à 16:00

page 1

Rubriques de paie	base			total
	minimum	moyenne	maximum	
1 Rémunération mensuelle 55%		363,29		363,29
4 Rémunération mensuelle	1 686,00	1 944,00	2 200,00	7 776,00
1 Gratification 53% smic		700,15		700,15
1 Journée(s) de 8 heures		160,00		160,00
2 Cachets isolés	250,00	375,00	500,00	750,00
1 Prime de précarité		220,00		220,00
10 Heures sup. exonérées 25%		16,48		164,83
1 Avantage en nature annuel		200,00		200,00
1 Journée(s) de 7 heures		125,00		125,00
1 ICCP CDD cumulée		242,00		242,00
Salaire brut				10 701,27

Retenues	sal.	base	total	part salariale		part employeur	
Accident travail Apprenti -11	1	900,15	1,300 % 11,70			1,300 %	11,70
Contribution Solidarité	5	8 687,83	0,300 % 26,07			0,300 %	26,07
Assurance maladie	5	8 687,83	13,550 % 1 177,23	0,750 %	65,18	12,800 %	1 112,05
Assurance vieillesse	5	8 687,83	1,700 % 147,70	0,100 %	8,69	1,600 %	139,01
Allocations familiales	5	8 687,83	5,400 % 469,14			5,400 %	469,14
Accident travail	5	8 687,83	1,300 % 112,95			1,300 %	112,95
Ass vieillesse TA	5	8 687,83	14,950 % 1 298,84	6,650 %	577,74	8,300 %	721,10
FNAL TA	5	8 687,83	0,100 % 8,69			0,100 %	8,69
Contrib. solidarité CP<100% smic	1	363,29	0,300 % 1,09			0,300 %	1,09
Ass maladie CP<100% smic	1	363,29	0,750 % 2,72	0,750 %	2,72		
Ass vieillesse CP<100% smic	1	363,29	0,100 % 0,36	0,100 %	0,36		
Accident travail CP<100% smic	1	363,29	1,300 % 4,72			1,300 %	4,72
Ass vieillesse TA CP<100% smic	1	363,29	6,650 % 24,16	6,650 %	24,16		
FNAL TA CP<100% smic	1	363,29	0,100 % 0,36			0,100 %	0,36
Contribution Solidarité artiste	1	400,00	0,300 % 1,20			0,300 %	1,20
Ass maladie artiste	1	400,00	9,490 % 37,96	0,530 %	2,12	8,960 %	35,84
Ass vieillesse Artiste	1	400,00	1,190 % 4,76	0,070 %	0,28	1,120 %	4,48
Alloc famil artiste	1	400,00	3,780 % 15,12			3,780 %	15,12
Accident trav artiste	1	400,00	1,400 % 5,60			1,400 %	5,60
Ass vieillesse TA artiste	1	252,00	10,470 % 26,38	4,660 %	11,74	5,810 %	14,64
Fnal TA artiste	1	252,00	0,070 % 0,18			0,070 %	0,18
Déduction patronale <=19 sal.	1	-15,00	100,000 % -15,00			100,000 %	-15,00
Réduction Fillon <=19 sal	3	-164,09	100,000 % -164,09			100,000 %	-164,09
CSG déductible Artiste	1	485,64	5,100 % 24,77	5,100 %	24,77		
CSG/RDS imposable Artiste	1	485,64	2,900 % 14,08	2,900 %	14,08		
CSG déductible	6	8 659,59	5,100 % 441,64	5,100 %	441,64		
CSG/RDS imposable	6	8 659,59	2,900 % 251,14	2,900 %	251,14		
CSG/CRDS Heures sup	1	159,89	8,000 % 12,79	8,000 %	12,79		
Réduction salariale Heures sup	1	-35,37	100,000 % -35,37	100,000 %	-35,37		
Total URSSAF			3 906,89	1 402,04		2 504,85	

Récapitulatif des paies

39 rue du faubourg Poissonnière
75009 Paris

Euros

Siret : 327 920 955 00041

Période : 01/01/09 au 31/03/09 (Date de règlement)

Analytiques : Tous les analytiques

Paies sélectionnées : 9

© sPAIEctacle 4.4.6 r1

édité le 05/02/09 à 16:00

page 2

Retenues	sal.	base	total	part salariale		part employeur		
AGFF Cadre TA	1	2 662,00	2,000 %	53,24	0,800 %	21,30	1,200 %	31,94
Retraite Cadre TB / GMP	1	300,00	20,300 %	60,90	7,700 %	23,10	12,600 %	37,80
Retraite Cadre TA	1	2 662,00	7,500 %	199,65	3,000 %	79,86	4,500 %	119,79
Prévoyance Cadre TA	1	2 662,00	1,500 %	39,93			1,500 %	39,93
C.E.T	1	2 662,00	0,350 %	9,32	0,130 %	3,46	0,220 %	5,86
Retraite NC/AM Int. T1 annuelle	1	285,00	7,500 %	21,38	3,750 %	10,69	3,750 %	10,69
Retraite NC/AM Perm. TA	4	6 104,12	7,500 %	457,81	3,000 %	183,12	4,500 %	274,69
AGFF NC/AM Perm. TA	4	6 104,12	2,000 %	122,09	0,800 %	48,84	1,200 %	73,25
AGFF art/NC/AM Int T1	2	685,00	2,000 %	13,70	0,800 %	5,48	1,200 %	8,22
Retraite artiste T1	1	400,00	8,750 %	35,00	4,375 %	17,50	4,375 %	17,50
Prévoyance Int TA NC/ Art	2	442,00	0,420 %	1,86			0,420 %	1,86
Total AUDIENS				1 014,88		393,35		621,53
Chômage TAB 01/2007	5	8 766,12	6,400 %	561,03	2,400 %	210,39	4,000 %	350,64
AGS 07/2008	5	8 766,12	0,100 %	8,76			0,100 %	8,76
Total Chômage permanent				569,79		210,39		359,40
Chômage Int TAB 01/2007	2	685,00	10,800 %	73,98	3,800 %	26,03	7,000 %	47,95
AGS Int TAB 07/2008	2	685,00	0,100 %	0,69			0,100 %	0,69
Total CRCS Annecy				74,67		26,03		48,64
Congés spectacles	3	1 035,00	14,500 %	150,08			14,500 %	150,08
Total Congés Spectacles				150,08				150,08
Form. continue -10 spect	5	8 766,12	1,300 %	113,96			1,300 %	113,96
Formation continue CDD	1	2 662,00	1,100 %	29,28			1,100 %	29,28
Congés formation	3	935,00	2,150 %	20,11			2,150 %	20,11
Total AFDAS				163,35				163,35
Contrib. Dév. Apprentissage	7	9 451,12	0,180 %	17,00			0,180 %	17,00
Taxe Apprentissage	7	9 451,12	0,500 %	47,26			0,500 %	47,26
Total Taxe apprentissage				64,26				64,26
Retenue à la source	1	250,00	15,000 %	37,50	15,000 %	37,50		
Total Trésor Public				37,50		37,50		
Médecine du travail Art/Int T1	2	685,00	0,320 %	2,19			0,320 %	2,19
Total CMB				2,19				2,19
FNAS technicien intermittent	1	285,00	1,250 %	3,56			1,250 %	3,56
FNAS artiste intermittent	1	500,00	1,250 %	6,25			1,250 %	6,25
FNAS autre qu'intermittent	5	8 766,12	1,250 %	109,59			1,250 %	109,59
Total FNAS				119,40				119,40
FCAP	7	9 551,12	0,250 %	23,89			0,250 %	23,89
Total FCAP				23,89				23,89
Total des charges				6 126,90		2 069,31		4 057,59

Récapitulatif des paies

Période : 01/01/09 au 31/03/09 (Date de règlement)

Analytiques : Tous les analytiques

Paies sélectionnées : 9

Salaire Net		8 631,96
--------------------	--	-----------------

Rubriques de paie	base			total
	minimum	moyenne	maximum	
36 Ticket restaurant		-8,40		-302,40
1 Carte orange 2 zones		27,55		27,55
36 Ticket restaurant part employ		5,19		186,84
1 Reprise Avantage en Nature		-200,00		-200,00
2 Défraiement non soumis		0,00		0,00
1 Carte orange 2 zones		54,20		54,20
Total non soumis				-233,81
Net à payer				8 398,15



DECLARATION UNIFIEE DE COTISATIONS SOCIALES

CERFA N° 11243*01

(ART. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

DUCS 3.1

05/02/2009 15:27 par SPAIECTACLE 4

CROISIERES PRODUCTION
39 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE**Cotisations du** 01/01/2009 **au** 31/01/2009

JANVIER 2009 0911 PAGE 1 / 1

75009 PARIS

URSSAF

Tél : 0153342525

Fax : 0153342526

N° SIRET ou MSA : 32792095500041 APE : 5912Z

N° Interne : 75123456789123456789

Groupe Interne :

Unité monétaire : euro (9)

Déclaration exigible à partir du :

Date limite de dépôt de la déclaration de : 15/02/2009

Cotisations à régler au plus tard le : 15/02/2009

Salaires versés le : 31/01/2009

Si vous n'avez pas occupé de personnel pendant la période considérée indiquez :	Code et libellé de la cotisation	Nb salariés ou assurés	Base	Taux ou quantité	Montant
<input type="checkbox"/> j'ai cessé totalement mon activité à compter du :	003P REDUCTION H SUPP PO	1	165		35-
	004P H SUP PP 20 SAL AU+	1	10		15-
<input type="checkbox"/> je continue mon activité sans personnel depuis le :	100A RG CAS GENERAL	*****	*****	1,3000	
	100D RG CAS GENERAL	5	8688	22,2500	1933
	100P RG CAS GENERAL	5	8688	15,0500	1308
<input type="checkbox"/> définitivement : suspendez mon compte j'en demanderai la réouverture le cas échéant	161A AT APPRENT 79	*****	*****	1,3000	
	161D AT APPRENT 79	1	900	1,3000	12
<input type="checkbox"/> très temporairement : maintenez mon compte	260D CSG/CRDS RG	7	9329	8,0000	746
Nombre de salariés ou d'assurés au dernier jour de la période :	312A ARTISTES ABATT. 30%	*****	*****	1,4000	
	312D ARTISTES ABATT. 30%	1	400	16,1600	65
	312P ARTISTES ABATT. 30%	1	252	10,5400	27
	671P REDUCTION FILLON	3			164-
	963A PROF AVEC AT	*****	*****	1,3000	
	963D PROF AVEC AT	1	363	2,4500	9
	963P PROF AVEC AT	1	363	6,7500	25
TOTAL :		6			

Nombre de salariés ou d'assurés rémunérés dans l'établissement pour la période : 8

Date et signature

TOTAL
Acomptes versés
Régularisations div.
Montant à payer

3911,00

Références paiement :

3911,00

Ne pas dépasser la zone tramée SVP



IRPS

AUDIENS

Correspondance :

74 rue Jean Bleuzen

92177 Vanves Cedex

Tél. 0811 65 50 50 (Appel local)

Fax 0811 65 60 60 (Appel local)

Site : www.audiens.org

IRPCS

AUDIENS Prévoyance

Le groupe de protection sociale de l'audiovisuel,
de la communication, de la presse et du spectacle

Décompte des cotisations

du 1/01/09 au 31/01/09

N° centre comptable : AU 951236/0100

FOLIO : 1

N° établissement : 951236/01

Raison sociale : **CROISIERES PRODUCTION**

75009 Paris

© sPAIEctacle 4.4.6 r1

Date d'édition : 5/02/09

Code	Libellé de la cotisation	Base	Taux - forfait	Montant dû
G002	Cadre Permanent	Effectifs : 1		
	RETRAITE			
	GMP			60,90
	C.E.T. T8	2 662,00	0,350 %	9,32
	IRPS T1	2 662,00	7,500 %	199,65
	AGFF T1	2 662,00	2,000 %	53,24
G003	Non cadre Intermittent	Effectifs : 1		
	RETRAITE			
	IRPS T1	285,00	7,500 %	21,38
G004	Non cadre Permanent	Effectifs : 4		
	RETRAITE			
	IRPS T1	6 104,12	7,500 %	457,81
	AGFF T1	6 104,12	2,000 %	122,09

IRPS

AUDIENS

Correspondance :

74 rue Jean Bleuzen

92177 Vanves Cedex

Tél. 0811 65 50 50 (Appel local)

Fax 0811 65 60 60 (Appel local)

Site : www.audiens.org

IRCPS

AUDIENS Prévoyance

Le groupe de protection sociale de l'audiovisuel,
de la communication, de la presse et du spectacle

Décompte des cotisations

du 1/01/09 au 31/01/09

N° centre comptable : AU 951236/0100

N° établissement : 951236/01

Raison sociale : **CROISIERES PRODUCTION**

75009 Paris

FOLIO : 2

© sPAIEctacle 4.4.6 r1

Date d'édition : 5/02/09

Code	Libellé de la cotisation	Base	Taux - forfait	Montant dû
G005	Artiste Intermittent	Effectifs : 1		
	RETRAITE			
	IRPS T1	400,00	8,750 %	35,00
	AGFF T1	400,00	2,000 %	8,00
	PREVOYANCE			
	Audiens prév. T1	157,00	0,420 %	0,66

Nombre de groupes cotisants : 4

Total

1 014,88 EUR

Règlement effectué par :

Acomptes reçus au titre de l'exercice

Chèque

Régularisations diverses

Autre

Montant à payer

A régler à l'ordre de **AUDIENS**
accompagné de cet original

Date et signature

1° TRIMESTRE 2009

CROISIERES PRODUCTION

39 rue du faubourg Poissonnière

75009 Paris

N° adhérent	Folio
3 2 7 9 2 0 9 5 5 / 9 5 1 2 3 6	1

Nom de naissance & Prénom		Emploi	T/A*	Dates de travail		Techniciens		Artistes		Salaire brut avant abattement
N° Sécurité Sociale	Date de naissance	Nom d'épouse / Nom d'artiste		début	fin	Nbre jours	Nbre heures	Nbre cachets	Nbre heures	
BLANCHART Ella 2 70 01 75 124 123	19/01/1970	Maquilleur	T	22/01/09	23/01/09	2	15			285
SIMON Alexandre 1 60 12 14 235 467	10/12/1960	Artiste Musicien	A	12/01/09	12/01/09			1		500

© sPAIEctacle 4

* T : Techniciens - A : Artistes

Total Page

785

IMPORTANT

- Le retour à AUDIENS de la liste nominative accompagnée du décompte de cotisation et de votre règlement est OBLIGATOIRE
- Si vous n'avez pas employé de salariés, ne pas retourner la liste.

Date 31/03/09

Total Cumulé

785

Signature et cachet de l'entreprise
(mentions obligatoires)

Le signataire certifie exacte et conforme la présente déclaration

Observations :

1° TRIMESTRE 2009

CROISIERES PRODUCTION

39 rue du faubourg Poissonnière

75009 Paris

N° adhérent	Folio
3 2 7 9 2 0 9 5 5 / 9 5 1 2 3 6	1

Nom de naissance & Prénom N° Sécurité Sociale	Date de naissance	Emploi Nom d'épouse / Nom d'artiste	A/B/C*	Période d'emploi		Nbre d'heures effectuées			Salaire brut avant abattement
				début	fin	Mois 1 du trim.	Mois 2 du trim.	Mois 3 du trim.	
BARBIER Gilles 1 58 08 99	14/08/1958	Comptable	C	01/01/09	31/01/09	152			363
BERTEAU Bernard 1 69 04 69 169 785	23/04/1969	Administrateur	B	01/01/09	31/01/09	152			2 662
CHEVALIER Benoit 1 54 07 94 654 873	04/07/1954	Comptable	A	01/01/09	31/01/09	162			2 165
DEL COURT Juliette 2 62 09 94 654 732	04/09/1962	Employé administratif	A	01/01/09	31/01/09	121			1 686
LECORNEC Martine 2 82 09 75 326 483	05/09/1982	Chargé de mission	A	01/01/09	31/01/09	152			1 890

© SPAIEctacle 4

* A : CDI - B : CDD - C : Contrats aidés

Total Page

8 766

IMPORTANT

- Le retour à AUDIENS de la liste nominative accompagnée du décompte de cotisation et de votre règlement est OBLIGATOIRE
- Si vous n'avez pas employé de salariés, ne pas retourner la liste.

Date 31/03/09

Total Cumulé

8 766

Signature et cachet de l'entreprise
(mentions obligatoires)

Le signataire certifie exacte et conforme la présente déclaration

Observations :

Décompte de cotisations FNAS

1° TRIMESTRE 2009

CROISIERES PRODUCTION

39 rue du faubourg Poissonnière

75009 Paris

N° adhérent
3 2 7 9 2 0 9 5 5 / 9 5 1 2 3 6

Catégorie de salariés	Nombre de salariés	Masse Salariale brute avant abattement	Taux	Montant dû
Salariés sous CDI et CDD permanents	5	8 766	1,250 %	109
Salariés sous CDD intermittents	2	785	1,250 %	9
Total				119

**A régler par chèque ou par virement à l'ordre du FNAS
accompagné de cet original avant le 15/04/09**

Date 31/03/09

Signature et cachet de l'entreprise
(mentions obligatoires)

Chèque joint

Virement *

* Coordonnées bancaires à prendre en compte :

code banque : 10107 – Code guichet : 00228 – N° de compte : 00950912654 – Clé RIB : 58 – Intitulé : FNAS

Libellé à inscrire en cas de paiement par virement : FNAS / N° adhérent / Année / Trimestre

IMPORTANT

- Le retour à AUDIENS du décompte de cotisations, accompagné des listes jointes complétées, est OBLIGATOIRE.
- Si vous n'avez pas employé de salariés, il convient de porter la mention " néant " sur le décompte.
- **Attention : le règlement du FNAS prévoit des pénalités de retard.**
- Toute demande d'éventuelles formalités de règlement ne pourra être examinée qu'après réception dans les délais du présent décompte.

CROISIERES PRODUCTION39 rue du faubourg Poissonnière
75009 Paris

© sPA/Ectacle 4.4.6 r1

Période du 1/01/09 au 31/03/09**LIVRE DE PAIE**

EUR

Tous les analytiques

Imprimé le : 5/02/09

A 7

Salarié	Profession	N° de paie	Date début	Date fin	Date regit	Heures	Brut	Base CSG/CRDS	Base totalité Urssaf	Base plafonnée Urssaf	Net imposable	Salaire net
BARBIER Gilles	Comptable	1	01/01/09	31/01/09	31/01/09	152	363,29	352,39	363,29	363,29	295,55	285,33
BERTEAU Bernard	Administrateur	2	01/01/09	31/01/09	31/01/09	152	2 662,00	2 620,87	2 662,00	2 662,00	2 137,08	2 061,07
CHEVALIER Benoit	Comptable	3	01/01/09	31/01/09	31/01/09	162	2 164,83	2 099,89	2 164,83	2 164,83	1 627,06	1 735,63
DELCOURT Juliette	Employée administrative	4	01/01/09	31/01/09	31/01/09	121	1 686,00	1 635,42	1 686,00	1 686,00	1 371,60	1 324,17
LECORNNEC Martine	Chargé de mission	5	01/01/09	31/01/09	31/01/09	152	1 890,00	1 833,30	1 890,00	1 890,00	1 537,56	1 484,39
PREVOST Virginie	Aide comptable	6	01/01/09	31/01/09	31/01/09	152	900,15				900,15	900,15
BLANCHART Ella	Maquilleuse	7	22/01/09	23/01/09	23/01/09	15	285,00	277,61	285,00	285,00	225,66	217,61
LOISEAUX Michel	Artiste lyrique	8	28/01/09	28/01/09	28/01/09	12	250,00				212,50	212,50
SIMON Alexandre	Artiste Musicien	9	12/01/09	12/01/09	12/01/09	12	500,00	485,64	400,00	252,00	425,19	411,11
Total page						929	10 701,27	9 305,12	9 451,12	9 303,12	8 732,35	8 631,96
Total cumulé						929	10 701,27	9 305,12	9 451,12	9 303,12	8 732,35	8 631,96

CROISIERES PRODUCTION39 rue du faubourg Poissonnière
75009 Paris

© sPA/Ectacle 4.4.6 r1

Période du 1/01/09 au 31/03/09

LIVRE DE PAIE
EURTous les analytiques
Imprimé le : 5/02/09

B 1

Salaré	N° de paie	Base chômage permanent	Base chômage intermittent	Base T1 annuelle retraite	Base T2 annuelle retraite	Base TA retraite	Base T2 retraite	Base TB retraite	Base TB GIMP retraite	Base TC retraite	Base Congés Spectacles
BARBIER Gilles	1	363,29				363,29					
BERTEAU Bernard	2	2 662,00				2 662,00			300,00		
CHEVALIER Benoit	3	2 164,83				2 164,83					
DEL COURT Juliette	4	1 686,00				1 686,00					
LECORNEC Martine	5	1 890,00				1 890,00					
PREVOST Virginie	6										
BLANCHART Eila	7		285,00	285,00		285,00					285,00
LOISEAUX Michel	8										250,00
SIMON Alexandre	9		400,00	400,00		157,00					500,00
Total page		8 766,12	685,00	685,00		9 208,12			300,00		1 035,00
Total cumulé		8 766,12	685,00	685,00		9 208,12			300,00		1 035,00

CROISIERES PRODUCTION39 rue du faubourg Poissonnière
75009 Paris

© sPA/Ectacle 4.4.6 r1

Période du 1/01/09 au 31/03/09

LIVRE DE PAIE
EURTous les analytiques
Imprimé le : 5/02/09

C 1

Salarité	N° de paie	Total retenues Urssaf	CSG/CRDS imposable	Total retenues chômage	Total retenues retraite	Total autres retenues	Total retenues salariales	Total retenues patronales	Gains non soumis	Déductions non soumises	Net à payer
BARBIER Gilles	1	55,43	10,22	8,72	13,81		77,96	54,41	147,62	-151,20	281,75
BERTEAU Bernard	2	409,32	76,01	63,89	127,72		600,93	1 259,68			2 061,07
CHEVALIER Benoit	3	294,98	56,26	51,96	82,26		429,20	859,14			1 735,63
DEL COURT Juliette	4	257,30	47,43	40,46	64,07		361,83	724,66	27,55		1 351,72
LECORNNEC Martine	5	288,43	53,17	45,36	71,82		405,61	710,27	93,42	-151,20	1 426,61
PREVOST Virginie	6							11,70		-200,00	700,15
BLANCHART Eila	7	43,59	8,05	10,83	12,97		67,39	175,08			217,61
LOISEAUX Michel	8					37,50	37,50	41,63			212,50
SIMON Alexandre	9	52,99	14,08	15,20	20,70		88,89	221,02			411,11
Total page		1 402,04	265,22	236,42	393,35	37,50	2 069,31	4 057,59	268,59	-502,40	8 398,15
Total cumulé		1 402,04	265,22	236,42	393,35	37,50	2 069,31	4 057,59	268,59	-502,40	8 398,15

CROISIERES PRODUCTION

ECRITURES COMPTABLES

39 rue du faubourg Poissonnière
75009 Paris

Siret : 327 920 955 00041

Période : 01/01/09 au 31/03/09 (Date de règlement)

Analytiques : Tous les analytiques

Paies sélectionnées : 9

© sPAIEctacle 4.4.6 r1

édité le 05/02/09 à 16:09

page 1

N°	Date	Compte	Analytique	Libellé	Débit	Crédit
001	31/01/09	624700		Carte orange	81,75	
002	31/01/09	641100		Brut	10 039,27	
003	31/01/09	641200		Congés payés	242,00	
004	31/01/09	641400		Indemnité	220,00	
005	31/01/09	641700		Avantage en nature	200,00	
006	31/01/09	647100		Ticket restaurant	186,84	
007	31/01/09	468000		Ticket restaurant		302,40
008	31/01/09	641800		Reprise Avantage en Nature		200,00
009	31/01/09	631200		Cotis. Taxe apprentissage	64,26	
010	31/01/09	633300		Cotis. AFDAS	163,35	
011	31/01/09	645100		Cotis. URSSAF	2 504,85	
012	31/01/09	645300		Cotis. AUDIENS	621,53	
013	31/01/09	645410		Cotis. Chômage permanent	359,40	
014	31/01/09	645420		Cotis. Annecy	48,64	
015	31/01/09	645500		Cotis. Congés Spectacles	150,08	
016	31/01/09	647200		Cotis. FNAS	119,40	
017	31/01/09	647250		Cotis. FCAP	23,89	
018	31/01/09	647500		Cotis. CMB	2,19	
019	31/01/09	431000		URSSAF à payer		3 906,89
020	31/01/09	437100		AUDIENS à payer		1 014,88
021	31/01/09	437120		Congés Spectacles à payer		150,08
022	31/01/09	437210		Chômage permanent à payer		569,79
023	31/01/09	437220		Annecy à payer		74,67
024	31/01/09	437400		AFDAS à payer		163,35
025	31/01/09	437800		FNAS à payer		119,40
026	31/01/09	437810		CMB à payer		2,19
027	31/01/09	437840		Taxe apprentissage à payer		64,26
028	31/01/09	437850		FCAP à payer		23,89
029	31/01/09	447110		Trésor Public à payer		37,50
030	31/01/09	421000		Net à payer BARBIER Gilles		281,75
031	31/01/09	421000		Net à payer BERTEAU Bernard		2 061,07
032	31/01/09	421000		Net à payer BLANCHART Ella		217,61
033	31/01/09	421000		Net à payer CHEVALIER Benoit		1 735,63
034	31/01/09	421000		Net à payer DELCOURT Juliette		1 351,72
035	31/01/09	421000		Net à payer LECORNNEC Martine		1 426,61
036	31/01/09	421000		Net à payer LOISEAUX Michel		212,50
037	31/01/09	421000		Net à payer PREVOST Virginie		700,15
038	31/01/09	421000		Net à payer SIMON Alexandre		411,11
	31/01/09			Total	15 027,45	15 027,45

CROISIERES PRODUCTION

39 rue du faubourg Poissonnière
75009 PARIS

© sPA/Ectacle 4.4.6 r1

DADS-U TDS et retraite

Exercice 2009

Période du 1/01/09 au 31/12/09

Imprimé le : 5/02/09

page 1

Salarié	N° Sécurité Sociale Adresse (CP - Ville)	Emploi Période	C/NC I/P/D	Salaire brut * Dont HS exo	Bases TDS				Bases retraite		
					Tx abat.	Tr. A Cas part.	CSG CRDS Ret. source	Net imposable	Avant. nature Frais pro.	Totalité Jours Int.	Base plafonnée
BARBIER Gilles	1 58 08 99 999 999 21400 CHATILLON SUR SEIN	Comptable 01/01/09 31/01/09	NC P	363	363	363	352	295	54	363	363
BERTEAU Bernard	1 69 04 69 169 785 71400 AUTUN	Administrateur 01/01/09 31/01/09	C D	2 662	2 662	2 662	2 621	2 137		2 662	2 662
BLANCHART Ella	2 70 01 75 124 123 93100 MONTREUIL	Maquilleuse 22/01/09 23/01/09	NC I	285	285	285	278	225		285	285
CHEVALIER Benoit	1 54 07 94 654 873 25000 BESANCON	Comptable 01/01/09 31/01/09	NC P	2 165 164	2 165	2 165	2 100	1 627		2 165	2 165
DEL COURT Juliette	2 62 09 94 654 732 76000 LE HAVRE	Employée administrative 01/01/09 31/01/09	NC P	1 686	1 686	1 686	1 635	1 371	27	1 686	1 686
LECORNNEC Martine	2 82 09 75 326 483 75018 PARIS	Chargé de mission 01/01/09 31/01/09	NC P	1 890	1 890	1 890	1 833	1 537		1 890	1 890
LOISEAUX Michel	1 67 04 99 999 999 1000 BRUXELLES	Artiste lyrique 28/01/09 28/01/09	NC I	250			37	212			
PREVOST Virginie	2 79 05 21 876 598 39600 CHAMPAGNE SUR LO	Aide comptable 01/01/09 31/01/09	NC D	900				900	200		
SIMON Alexandre	1 60 12 14 235 467 75012 PARIS	Artiste Musicien 12/01/09 12/01/09	NC I	500	400 20,00 %	252	486	425		400	400
Total page				10 701 164	9 451	8 688 615	9 305 37	8 729	200 81	9 451 4	9 451
Total cumulé				10 701 164	9 451	8 688 615	9 305 37	8 729	200 81	9 451 4	9 451

* Valeurs n'apparaissant pas dans la DADS-U

DADS-U TDS et retraite

Autres données envoyées dans la Dads-U (montants cumulés)

Effectif	Effectif au 31/12	0	(effectif correspondant au nombre de salariés ayant eu une paie au 31 décembre)	
	Section 01	Code risque 923BA	Libellé 923BA	
	Section 02	Code risque 923AC	Libellé 923AC	
Assujettissement	Assujettissement à la taxe sur les salaires	Oui		
	Assujettissement à la taxe d'apprentissage	Oui	Base 9 451	
	Assujettissement à Formation - 10 salariés	Oui	Base CDD 2 662	Base CDI/CDD 8 766
Heures supplémentaires exo.	Réduction salariale	35	Déduction patronale 15	
	Heures supplémentaires		Jours supplémentaires	Heures complémentaires
	Nombre 10	Montant 164	Nombre 0	Montant 0
	Rachat jours RTT 2008		Rachat heures repos compensateur de remplacement	
	Nombre 0	Montant 0	Nombre 0	Montant 0
Autres sommes exonérées	Titres restaurant (part patronale)	186	Chèques emploi service CESU 0	Chèques vacances 0
	Rachat jours RTT 2007		Prime exceptionnelle (loi TEPA) 0	Prime transport (part patronale) 0
	Nombre 0	Montant 0	Gratification de stage 0	Indemnité volontariat associatif 0
	Indemnité rupture conventionnelle	0	Indemnité de licenciement 0	Indemnité de mise à la retraite 0
Epargne salariale	Participation	0	Intéressement 0	
	Abondement	0	Dividende du travail 0	
Autres cumuls	Indemnité d'expatriation	0	Revenu d'activité (prime emploi) 0	Epargne retraite 0
	Sommes isolées brutes	462	Sommes isolées plafonnées 462	

Les autres éditions...

sPAIEctacle vous permet d'éditer également les documents suivants :

- Contrat d'engagement technicien
- Contrat CDD
- Contrat CDI
- Certificat de travail
- Lettre d'embauche avec période d'essai
- Renouvellement de la période d'essai
- Lettre de rupture de la période d'essai
- Reçu pour solde de tout compte
- Fiche individuelle (Historique des paies, cumuls)
- Déclaration d'impôt
- Attestation ASSEDIC permanent
- Attestation ASSEDIC CDD en extra
- Impression des chèques / Lettre chèques
- Virement bancaire
- Récapitulatif des cotisations par caisse
- Récapitulatif des paies
- Tableau récapitulatif Urssaf
- Liste des réductions patronales
- DUCS CRCS Annecy
- Liste nominative CRCS Annecy
- DUCS Chômage permanent
- Liste nominative Congés Spectacles
- Tableau récapitulatif Afdas
- Etat taxe sur les salaires
- Tableau récapitulatif des effectifs
- Liste des salariés les mieux rémunérés
- Livre des entrées et sorties du personnel
- Courriers et états personnalisables...